

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BLAZY*Maire de Gonesse***Attentat de la préfecture de Paris - Déclaration de Jean-Pierre BLAZY :
« Je me réjouis de l'interdiction du rassemblement prévu demain devant l'Hôtel de Ville de Gonesse »**

« L'attentat de la préfecture de Paris est un véritable drame humain qui endeuille une nouvelle fois le pays. Je présente au nom du Conseil municipal toutes mes condoléances aux familles et aux proches des victimes.

L'assaillant habitait Gonesse ; il n'était pas connu sur la ville. Il avait simplement été reçu par nos services à l'occasion d'une demande de logement. Jamais les services de l'Etat ne m'ont informé d'une quelconque forme de radicalisation. Je demande régulièrement si des fichés S résident sur mon territoire et la préfecture m'a toujours répondu par la négative.

D'après les informations dont je dispose, il fréquentait la salle de prière de Gonesse situé à la Fauconnière. Nous connaissons l'association musulmane de Gonesse et leur imam référent Monsieur Hassan El Houari (qui assure la prière du vendredi et de l'Aïd notamment) qui ont une pratique de l'islam compatible avec les valeurs de la République. Ils ont d'ailleurs participé aux assises de la laïcité puis au comité de pilotage pour la promotion des valeurs républicaines que j'avais mis en place pour réunir tous les acteurs du territoire suites aux attentats de Charlie hebdo et du Bataclan et qui a abouti à la mise en œuvre d'un plan d'action local pour promouvoir les valeurs citoyennes. La salle de prière Gonesse n'est pas une mosquée salafiste ni fondamentaliste. Les fidèles y pratiquent leur religion dans un esprit de tolérance, j'y suis très attentif.

Personnellement, je ne connaissais pas l'imam récemment mis en cause par les media comme étant un fiché S. Il s'agit de Monsieur Amed Hilali recruté par l'association musulmane de Gonesse pour assurer les 5 prières par jour depuis le 1^{er} Avril 2017. Ni les membres du bureau de l'association (toujours au moins trois présents à chaque prière) ni les fidèles n'ont remonté la moindre difficulté sur les discours et les propos tenus par cet imam. Ni l'association ni la Ville n'ont été informées par les services de l'Etat des problèmes administratifs de Monsieur Amed Hilali (qui était en règle au moment de la signature du contrat de travail) et encore moins du fait que ce dernier était fiché S.

Je me suis assuré auprès de l'association musulmane de Gonesse que si cette information était confirmée par les services de l'Etat elle engagerait les démarches pour mettre un terme au contrat de travail qui les lie à cet imam. Les membres du bureau de l'association partagent cette position.

Un rassemblement prévu demain devant l'hôtel de ville organisé par Hadama Traoré, habitant d'Aulnay-Sous-Bois engagé politiquement, a été interdite par le préfet sur décision du ministre de l'Intérieur, considérant que cette manifestation représentait « un trouble à l'ordre public ». C'est une décision que j'approuve au regard de l'émotion très forte suite au meurtre de quatre innocents et de l'ambiguïté sur les motivations de l'organisateur. Si ce dernier affirme qu'il ne s'agit pas d'un rassemblement en soutien au terroriste dont il semble condamner les actes, ce rassemblement a choqué de nombreux citoyens et je les comprends. Je précise qu'il n'appartient pas à la ville d'autoriser ou non un rassemblement et que je n'ai par conséquent jamais donné mon accord pour cette manifestation. »